



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/IFF/1997/2  
22 août 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Forum intergouvernemental sur les forêts  
Première session  
1er-3 octobre 1997

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DU FORUM INTERGOUVERNEMENTAL  
SUR LES FORÊTS

Programme de travail et modalités d'organisation proposés pour  
le Forum intergouvernemental spécial à composition non limitée  
sur les forêts de la Commission du développement durable

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 2	2
I. HISTORIQUE . . . . .	3 - 8	2
II. PARTICIPATION ET MODALITÉS DE TRAVAIL . . . . .	9 - 11	4
III. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL . . . . .	12	4
IV. PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ ET QUESTIONS D'ORGANISATION . . . . .	13 - 18	6
V. SECRÉTARIAT ET FINANCEMENT . . . . .	19 - 21	7
VI. DÉCISIONS PROPOSÉES . . . . .	22	8
<u>Annexe.</u> PROGRAMME DE TRAVAIL DU FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS		9

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution 1997/65 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1997, dans laquelle le Conseil décidait que le Forum intergouvernemental sur les forêts tiendrait sa première session (d'organisation) à New York du 1er au 3 octobre 1997. Il vise à aider les gouvernements à organiser le programme de travail du Forum; à en déterminer les modalités de travail, notamment l'élection et la nomination des membres du Bureau; à formuler des recommandations au Conseil sur le nombre, le lieu et la durée de ses sessions de fond; et à décider éventuellement d'en répartir les travaux entre des groupes de travail de session.

2. On y trouve des propositions sur le regroupement éventuel de certains éléments du programme de travail du Forum, le nombre de ses sessions, son calendrier de travail et la répartition des sujets étudiés à chaque session. L'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session extraordinaire, a prié le Forum de formuler divers éléments pouvant éventuellement faire partie d'arrangements et de mécanismes internationaux, par exemple un instrument ayant force obligatoire concernant tous les types de forêts (A/S-19/29, annexe, par. 40). Le rapport met en lumière certains des obstacles dont les gouvernements devront tenir compte lorsqu'ils décideront de la teneur, du calendrier et de la répartition des questions dans le programme de travail du Forum. Celui-ci a été prié de rendre compte à la Commission du développement durable, à ses septième et huitième sessions, des résultats qu'il aura obtenus.

### I. HISTORIQUE

3. L'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session extraordinaire, a reconnu l'importance des forêts en ces termes : "La gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts sont cruciales pour le développement économique et social, ainsi que pour la protection de l'environnement, les systèmes forestiers étant des éléments indispensables de la vie sur Terre. Les forêts représentent l'un des principaux réservoirs de la diversité biologique, elles captent et retiennent le carbone et constituent une source importante d'énergie renouvelable, en particulier dans les pays les moins avancés. Les forêts font partie intégrante du développement durable et sont essentielles pour de nombreuses populations autochtones et autres groupes dépendant de forêts et ayant un mode de vie traditionnel, pour les propriétaires des forêts et pour les collectivités locales, dont beaucoup possèdent d'importantes connaissances traditionnelles liées aux forêts" (A/S-19/29, annexe, par. 37).

4. L'Assemblée sait par ailleurs que, "pour maintenir la dynamique créée par les travaux du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts et faciliter et encourager à l'avenir une concertation intergouvernementale holistique, intégrée et équilibrée sur tous les types de forêts, dans le cadre d'un processus qui demeure ouvert, transparent et participatif, la gestion durable des forêts du monde entier doit faire l'objet d'un engagement politique à long terme" (A/S-19/29, annexe, par. 39).

5. Par conséquent, elle a décidé de "poursuivre la concertation intergouvernementale sur les forêts en établissant, sous les auspices de la Commission du développement durable, un Forum intergouvernemental spécial à composition non limitée dont les travaux seraient ouverts à tous, transparents et participatifs, qui aurait un mandat précis et limité dans le temps, et qui serait chargé notamment :

a) D'encourager et de faciliter l'application des mesures proposées par le Groupe;

b) D'examiner, de suivre et de faire connaître les progrès accomplis en matière de gestion, de conservation et de mise en valeur durable de tous les types de forêts;

c) D'examiner les questions laissées en suspens dans les éléments de programme du Groupe intergouvernemental, en particulier les produits et services forestiers considérés du point de vue du commerce et de l'environnement, le transfert de technologie et la nécessité de ressources financières" (A/S-19/29, annexe, par. 40).

6. En outre, l'Assemblée générale a pris la décision suivante : "Le Forum devrait aussi formuler divers éléments pouvant éventuellement faire partie d'arrangements et de mécanismes internationaux, par exemple un instrument ayant force obligatoire, et tenter d'obtenir un consensus sur la question. Le Forum fera rapport sur ses travaux à la Commission du développement durable en 1999. Sur la base de ce rapport, et sous réserve de la décision que prendra la Commission à sa huitième session, le Forum poursuivra ses travaux en élaborant un processus intergouvernemental pour négocier de nouveaux arrangements et mécanismes ou un instrument ayant force obligatoire concernant tous les types de forêts" (A/S-19/29, annexe, par. 40).

7. Compte tenu de la décision prise par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, le Conseil économique et social, par sa résolution 1997/65, a décidé de créer, sous l'égide de la Commission du développement durable, une instance intergouvernementale spéciale à composition non limitée concernant les forêts qui présenterait son rapport à la Commission du développement durable à sa huitième session en 2000.

8. Par la même résolution, le Conseil a décidé que cette instance, le Forum intergouvernemental sur les forêts, tiendrait sa première session (d'organisation) à New York du 1er au 3 octobre 1997, pour que la préparation des sessions de fond puisse débuter sans tarder. Il a également décidé qu'à sa première session (d'organisation), le Forum établirait le calendrier de son programme de travail et déciderait des modalités de ses travaux, notamment en élisant et en désignant les membres de son bureau, ainsi que de la durée de ses sessions de fond qui pourraient être de deux semaines chacune. Compte tenu du large éventail de questions à traiter, le Conseil a décidé en outre que le Forum pourrait envisager de répartir ses travaux entre des groupes de travail de session, étant entendu que deux groupes de travail au maximum pourraient se réunir simultanément.

## II. PARTICIPATION ET MODALITÉS DE TRAVAIL

9. Il est proposé que les organisations intergouvernementales et toute la gamme d'organisations non gouvernementales et autres grands groupes participent en qualité d'observateurs aux travaux du Forum, cette participation étant ouverte à tous, pleine et entière, conformément au règlement intérieur de la Commission du développement durable.

10. En outre, le Forum intergouvernemental sur les forêts pourrait tirer en particulier parti des ressources et des connaissances techniques de l'Équipe de travail interorganisations de haut niveau sur les forêts et d'autres organisations compétentes appartenant au système des Nations Unies, ainsi que de celles des secrétariats des conventions pertinentes, avec les contributions appropriées d'organisations non gouvernementales. Le Forum voudra peut-être également encourager les grands groupes à contribuer à toutes les activités de son programme de travail.

11. Étant donné la complexité des sujets inclus dans son mandat et compte tenu des fructueuses contributions apportées par un grand nombre d'initiatives prises avec l'appui de gouvernements en faveur des travaux du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, le Forum voudra peut-être envisager de donner suite à toute proposition que pourraient faire des gouvernements tendant à organiser des réunions d'experts ou mener des études à l'appui de ses travaux, et pourrait en particulier envisager de donner suite aux propositions d'approches régionales.

## III. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

12. Compte tenu de la résolution 1997/65 du Conseil économique et social, le Forum souhaitera peut-être regrouper ses travaux en quatre catégories comme il est proposé ci-après :

### CATÉGORIE I

Encourager et faciliter l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental, et examiner, suivre et faire connaître les progrès accomplis en matière de gestion, de conservation et de mise en valeur durable de tous les types de forêts

a) Encourager et faciliter l'application des mesures. Par exemple, envisager de faire lancer, par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et par les grands groupes, des programmes sur lesquels le consensus s'est dégagé au sein du Groupe intergouvernemental; envisager les mécanismes appropriés pour mobiliser les ressources institutionnelles, humaines et financières et développer les capacités; et encourager l'élaboration de codes de conduite qu'adopterait volontairement le secteur privé;

b) Suivre les progrès de cette application. Par exemple, envisager des mécanismes et des méthodes pour examiner, suivre et faire connaître les progrès; et examiner les progrès réalisés par les gouvernements (aux niveaux national,

sous-régional et régional), les organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, et les grands groupes.

#### CATÉGORIE II

Examiner les questions laissées en suspens dans les éléments de programme du Groupe intergouvernemental, en particulier les produits et services forestiers considérés du point de vue du commerce et de l'environnement, et la nécessité de ressources financières

a) Examiner les questions financières en suspens. Examiner la possibilité d'établir un fonds international pour financer les activités de mise en valeur durable des forêts; et explorer des moyens novateurs d'utiliser plus efficacement les mécanismes financiers en place et d'obtenir d'autres ressources financières publiques et privées;

b) Examiner les questions en suspens en matière de commerce et d'environnement. Envisager un accord éventuel sur le commerce de produits forestiers venant de tous les types de forêts, sur la base de règles et procédures non discriminatoires; et étudier la question de la relation entre les obligations assumées au titre d'accords internationaux et les mesures internationales, y compris les actions imposées par des juridictions sous-nationales.

#### CATÉGORIE III

Arrangements et mécanismes internationaux visant à promouvoir la gestion, la conservation et la mise en valeur durable de tous les types de forêts

Identifier les éléments, tenter d'obtenir un consensus mondial et poursuivre les travaux. Identifier les divers éléments et tenter d'obtenir un consensus sur les arrangements et mécanismes internationaux, par exemple un instrument ayant force obligatoire sur tous les types de forêts. Sur la base du rapport à la Commission du développement durable, et sous réserve de la décision que celle-ci prendra à sa huitième session, le Forum poursuivra ses travaux en élaborant un processus intergouvernemental pour négocier de nouveaux arrangements et mécanismes ou un instrument ayant force obligatoire sur tous les types de forêts.

#### CATÉGORIE IV

Autres priorités internationales sur les questions forestières

a) Examiner la recherche et les progrès technologiques, et encourager une meilleure utilisation. Par exemple, examiner des questions comme les mécanismes de détermination des priorités; l'amélioration de la coordination et de l'application des sciences forestières, les résultats des recherches, les connaissances traditionnelles dans le domaine des forêts, la technologie et les connaissances techniques pour la mise en valeur durable des forêts au niveau local; et encourager à faire davantage appel aux transferts de technologie, aux services de vulgarisation et aux systèmes d'information afin de mieux utiliser les produits forestiers ligneux et non ligneux et les services forestiers;

b) Examiner les besoins futurs de biens et services et les exigences sociales. Par exemple, étudier des questions telles que le bois et l'énergie; l'offre et la demande futures de produits forestiers ligneux et non ligneux et de services forestiers; la réduction du gaspillage dans la consommation de biens et de services forestiers; et la reconstitution du couvert forestier dans des régions dont l'environnement est menacé; et collaboration, participation locale, ainsi que partage des coûts et des bénéfices.

#### IV. PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ ET QUESTIONS D'ORGANISATION

13. L'élection des membres du bureau à la première session (d'organisation) est l'une des questions d'organisation que le Forum devra aborder. Il pourrait s'inspirer des structures du bureau du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts, qui comprend deux co-présidents et trois vice-présidents.

14. Le Forum pourrait tenir trois sessions de fond. Les dates de la première seraient choisies de manière à laisser au Secrétaire général suffisamment de temps pour établir des rapports. Les deux autres sessions devraient être échelonnées de manière à ce que le Forum puisse établir en temps opportun des rapports pour les septième et huitième sessions de la Commission, en 1999 et 2000. Le Forum pourrait décider de la durée de ses sessions et créer des groupes de travail de session, dont plus de deux ne se réuniraient jamais simultanément. Dans ces conditions et compte tenu du programme de travail proposé, le calendrier suivant pourrait être retenu :

	Date	Lieu	Durée
<u>Session d'organisation</u>			
Première session	1er-3 octobre 1997	New York	Trois jours
<u>Session de fond</u>			
Deuxième session	À déterminer	À déterminer	Deux semaines au maximum
Troisième session	À déterminer	À déterminer	Trois semaines au maximum
Quatrième session	À déterminer	À déterminer	Deux semaines au maximum

15. Une fois que le Forum aura arrêté son programme de travail et le calendrier de ses sessions, il devra examiner attentivement son emploi du temps et les éléments de programme à aborder à chaque session de manière à utiliser au mieux le temps et les ressources dont il dispose. En ce qui concerne le calendrier des travaux proposé à l'annexe ci-après, il est entendu que le débat restera ouvert sur toutes les catégories jusqu'à ce que le Forum adopte, à sa quatrième session, son rapport qu'il devra soumettre à la Commission à sa huitième session, en l'an 2000.

16. Peut-être faudrait-il que le Forum suive la pratique du Groupe intergouvernemental sur les forêts et se réserve la possibilité, à chaque session, de consacrer soit un débat initial, soit un débat technique aux orientations de chaque élément de programme. Toutefois, en raison des délais impartis et de la modicité des ressources, il pourrait étudier attentivement la possibilité de préparer, aux sessions correspondantes, des projets et conclusions et propositions préliminaires concernant certains éléments de

programme, qu'il reverrait ensuite globalement à sa quatrième session, pour les incorporer au rapport qu'il présentera à la Commission lors de sa huitième session. Il convient de noter à cet égard que le Forum devrait établir à sa troisième session le rapport intérimaire qu'il devra soumettre à la Commission lors de sa septième session, en 1999.

17. Le nombre des éléments de programme de chaque catégorie pouvant, à chaque session, faire l'objet d'une analyse des orientations, ainsi que leur répartition sont limités essentiellement par deux facteurs : la durée de chaque session et les groupes de travail de session qui seront créés. Le programme de travail figurant à l'annexe ci-après vise à assurer à chaque élément de programme au moins un examen approfondi avant la quatrième session du Forum. Avec le système des groupes de travail de session et des sessions de 15 jours, il pourrait être possible soit d'allouer à un élément de programme donné plus de temps à une session, soit de l'examiner à plusieurs sessions. Le Forum pourrait prendre en considération les éléments suivants :

a) Diverses possibilités d'intervention en faveur de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts ont été formulées à la quatrième session du Groupe intergouvernemental mais le temps a été jugé insuffisant pour examiner en détail i) les mécanismes et arrangements internationaux relatifs aux forêts; ii) la conception et la teneur de ces mécanismes et arrangements; et iii) les lacunes et les chevauchements dans les arrangements en vigueur, ainsi que la coordination. Étant donné son aspect polyvalent, la catégorie III proposée au paragraphe 12 ci-dessus, qui comporte également une dimension inhérente à toutes les autres catégories, profiterait grandement du débat de fond consacré aux autres catégories. Il semblerait donc utile d'inviter les gouvernements à s'attacher en particulier à identifier les éléments intéressants cette catégorie lors de l'examen des questions relatives aux catégories I, II et IV, et à prévoir du temps pour l'examen de la catégorie III à chaque session;

b) Le Forum devrait réexaminer toutes les catégories à sa quatrième session et y mettre la dernière main en vue du rapport qu'il présentera à la Commission lors de sa huitième session.

18. Compte tenu des difficultés exposées ci-dessus, le Forum souhaitera peut-être obtenir un maximum d'informations supplémentaires utiles, par exemple des rapports de groupes d'experts convoqués par des gouvernements et des documents d'information établis par des experts. Le Groupe intergouvernemental sur les forêts a reconnu l'importance d'une démarche régionale lorsqu'il s'agit de questions liées aux forêts. Dans ce contexte, des consultations régionales concernant l'identification de composantes possibles d'arrangements et de mécanismes internationaux et l'élaboration d'un consensus en la matière pourraient être particulièrement intéressantes.

## V. SECRÉTARIAT ET FINANCEMENT

19. Par sa résolution 1997/65, le Conseil économique et social a décidé que le service du Forum serait assuré par un petit secrétariat au sein du secrétariat de la Commission du développement durable, financé au moyen de contributions extrabudgétaires des gouvernements et d'organisations internationales. Le

fonctionnement du Forum nécessiterait également des financements pour appuyer ses activités ainsi que ses réunions et la participation de représentants de pays en développement et de groupes importants venus de ces pays. La participation de ces groupes devrait être conforme au règlement intérieur de la Commission. Il faudrait envisager à cet égard les sources de financement ci-après :

a) Contributions extrabudgétaires volontaires versées par des gouvernements et des organisations internationales pour appuyer les travaux du Forum;

b) Détachement de fonctionnaires d'organisations internationales;

c) Contributions en nature des pays et des organisations internationales, notamment l'accueil de réunions.

20. Le Conseil a encouragé les gouvernements et les organisations intéressés à verser des contributions volontaires à une date rapprochée afin d'assurer que les travaux du Forum puissent démarrer rapidement.

21. Le Conseil a recommandé que l'appui qui serait fourni par le système des Nations Unies provienne, dans la mesure du possible, de la réaffectation de ressources au sein des budgets existants d'organes des Nations Unies, en vue d'activités hautement prioritaires.

#### VI. DÉCISIONS PROPOSÉES

22. Après un examen des propositions figurant dans les sections précédentes, le Forum intergouvernemental sur les forêts pourrait prendre des décisions concernant :

a) L'élection des membres du Bureau;

b) Le programme de travail jusqu'à la huitième session de la Commission du développement durable;

c) Le nombre, le lieu et la durée des sessions de fond du Forum;

d) Le calendrier des sessions;

e) Le programme de travail et la définition des éléments de programme faisant l'objet d'un examen approfondi à chaque session;

f) Les groupes de travail de session.

Annexe

PROGRAMME DE TRAVAIL DU FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS

Catégorie/Élément de programme*	Deuxième session	Troisième session	Quatrième session
		Établissement du rapport intérimaire du Forum à la Commission (septième session)	Établissement du rapport du Forum à la Commission (huitième session)
I.a. Encourager et faciliter l'application des mesures proposées	Débat de fond Établissement du projet de conclusions et propositions	Information et/ou aperçu historique	Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session)
I.b. Suivre le progrès dans l'application	Information et/ou aperçu historique	Débat de fond Élaboration du projet de conclusions et propositions	Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session)
II.a. Examiner les questions laissées en suspens concernant le financement	Information et/ou aperçu historique	Débat de fond Élaboration du projet de conclusions et propositions	Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session)
II.b. Examiner les questions laissées en suspens concernant le commerce et l'environnement	Débat de fond Élaboration du projet de conclusions et propositions	Information et/ou aperçu historique	Examen en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session)
III. Identifier les composantes, dégager un consensus général et entamer une action complémentaire	Débat de fond	Débat de fond Élaboration du projet de conclusions et propositions	Discussion en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session)
IV.a. Examiner la recherche et les progrès technologiques et encourager une meilleure utilisation	Débat de fond Élaboration du projet de conclusions et propositions	Information et/ou aperçu historique	Discussion en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session)
IV.c. Examiner les moyens de répondre aux besoins futurs de biens et services et les exigences sociales	Information et/ou aperçu historique	Débat de fond Élaboration du projet de conclusions et propositions	Débat en vue du rapport à la Commission du développement durable (huitième session)

\* Voir par. 12 ci-dessus.

-----